

# REGLEMENT

## Article 1- ORGANISATION

Les courses pédestres « entre Dunes et Mer » se dérouleront le 26 septembre 2021 à partir de 8h10 pour le premier départ. La manifestation est organisée par l'US Leffrinckoucke Jogging. Le départ sera donné à l'école BONPAIN à Leffrinckoucke

Si la situation sanitaire l'impose le départ se fera par vagues de X personnes espacées de X Secondes. Chaque participant devra porter un masque qu'il enlèvera su l'ordre du starter A l'arrivée un masque lui sera remis ainsi qu'un sac contenant boisson, lot....Aucun public ne sera autorisé sur la ligne de départ et d'arrivée hormis les bénévoles nécessaires

## Article 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie :

a)Catégorie d'âge :

N°	Course	Départ	Catégories	Années	Distance
	Marche famille	8h45	Marche famille		7 000 m
1	Grand Trail des Dunes de Flandres	8h10	Séniors/espoirs	1987 à 2001	32 km
			Masters0/1/2/3/4/5/6/7/8/9/10		
2	Trail des dunes de Flandres	9h00	Séniors/espoirs	1987 à 2001	18 km
			Masters0/1/2/3/4/5/6/7/8/9/10		
3	Course « jeunes »	9h15	Benjamins(es)	2008 et 2009	2 200 m (2 tours)
			Minimes	2006 et 2007	
4	Parcours du petit bois	9h30	Poussin (es)	2010 et 2011	1 100 m (1 tour)
5	Parcours Éveil	9h45	Éveil athlétique	2012 et après	850 m (1 tour)
6	Course « populaire »	10h00	Cadets (tes)	2004 et 2005	5 000m
			Juniors	2002 et 2003	
			Populaires	2001 et avant	
7	Course des « As »	10h45	Espoirs	1999 à 2001	10 000 m (1 tour)
			Seniors	1987 à 1998	
			Masters0/1/2/3/4/5/6/7/8/9/10		
			Juniors	2002 et 2003	

Masters :**M0** : 1982 – 1986 ; **M1** : 1977 à 1981 ; **M2** : 1972 à 1976 ; **M3** : 1967 à 1971 ; **M4** : 1962 à 1966 ; **M5** : 1957 – 1961 ; **M6** : 1952 – 1956 ; **M7** : 1947 – 1951 ; **M8** : 1942 – 1946 ; **M9** : 1937 – 1941 ; **M10** : 1932 - 1936

**b) Certificat médical ou licence :**

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un pass « j'aime courir » délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.

- soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation délivrée par une fédération uniquement agréée :

FCD : fédération des clubs de défense

FFSA : fédération française du sport adapté

FFH : fédération française handisport

FSPN : fédération sportive de la police nationale

ASPTT : fédération sportive des ASPTT

FSCF : fédération sportive et culturelle de France

FSGT : fédération sportive et gymnique du travail

UFOLEP : union française des œuvres laïques d'éducation sportive

Sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou du sport en compétition.

- soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue

L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers

**c) Droit d'inscription :**

Course	Catégories	Années	Inscription internet jusqu'au 22 septembre minuit	
Marche famille	Marche famille		2€	2€
Grand Trail des Dunes de Flandres	Séniors/espoirs	1987 à 2001	25€ avant le 23 septembre	27€ à partir du 23 septembre
	Masters0/1/2/3/4/5/6/7/8/9/10			
Trail des dunes de Flandres	Séniors/espoirs	1987 à 2001	15€ avant le 23 septembre	17€ à partir du 23 septembre
	Masters0/1/2/3/4/5/6/7/8/9/10			
Course « jeunes »	Benjamins(es)	2008 et 2009	Gratuit	2€
	Minimes	2006 et 2007		
Parcours du petit bois	Poussin (es)	2010 et 2011	Gratuit	Gratuit
Parcours Éveil	Éveil athlétique	2012 et après	Gratuit	Gratuit
Course « populaire »	Cadets (tes)	2004 et 2005	Gratuit	2€
	Juniors	2002 et 2003	Gratuit	2€
	Populaires	2001 et avant	7€	9€ à partir du 23 septembre

Course des « As »	Espoirs	1999 à 2001	7€	9€ à partir du 23 septembre
	Seniors	1987 à 1998		
	Masters0/1/2/3/4/5/6/7/8/9/10			
	Juniors	2002 et 2003	Gratuit	2€

#### d) Athlète handisport :

Les parcours étant essentiellement nature et en parti dans les dunes et la plage, ceux-ci ne permettent pas l'accueil des athlètes en fauteuil.

#### e) Mineurs

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

#### f) Modalités d'inscription

**Par courrier :** Jusqu'au **mardi 21 septembre** (cachet de la poste faisant foi) avec le bulletin d'inscription, un chèque libellé à l'ordre de l'USL jogging correspondant au droit d'inscription, et une photocopie de licence ou un certificat médical réglementaire à : M Baudouin VYNCK , 61 rue John Kennedy 59240 Dunkerque

Par le site [www.uslj.fr/edm](http://www.uslj.fr/edm) avant le jeudi 23 septembre minuit, par virement avec certificat médical (PDF joint).

**Sur place le samedi 25 septembre de 9h à 17h00** à l'école Bonpain, rue de l'Abbé Bonpain à Leffrinckoucke.

Pas d'inscription sur place le jour même en dehors de la marche famille et les 2 courses enfants (éveil et poussins), et ceci ½ heure avant chaque course

Limitation du nombre de dossards à 400 pour les AS, 300 pour le trail 18 Km et 300 pour le trail 32 Km.

Attention. Droits d'inscriptions :

**Pour le trail 32 km**, majoration de 2 euros à partir du 23 septembre.

**Pour le trail 18 km**, majoration de 2 euros à partir du 23 septembre.

- Pour les autres courses, majoration de 2 euros le 23 septembre.

**Inscription pour les challenges écoles, entreprises, clubs et groupes sur le bulletin spécifique à télécharger sur le site à envoyer par mail et par courrier accompagné du règlement et certificat médical à l'adresse suivante : Mr Baudouin VYNCK 61 rue John Kennedy.**

- Date limite d'inscription pour ces deux challenges : le mardi 22 septembre.

**Si la situation sanitaire l'impose aucune inscription ne sera prise le jour de la manifestation. Les inscriptions devront se faire uniquement par courrier ou par internet. Seuls les dossiers complets seront acceptés.**

### **g) Retrait des dossards :**

Remise des dossards le samedi 25 septembre à partir de 9h00 non-stop jusque 17h00 à l'école Bonpain, rue de l'Abbé Bonpain.

Le dossard doit être impérativement porté sur la poitrine et être visible dans son intégralité sous peine de disqualification, en particulier à l'entrée du Fort des Dunes de Leffrinckoucke (pour l'ensemble des courses).

Les coureurs en litige inscrits par courrier ou par internet, devront présenter leur certificat médical ou licence

Cessation de dossard : Sauf demande faite auprès de l'organisation, aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quel que motif que ce soit. Toute personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifié

Le port du dossard est obligatoire. Il doit être porté lisiblement sur la poitrine et maintenu par 4 épingles

**Si covid les dossards pourront être retirés le .....à ..... Heures. Un sens de circulation sera imposé avec marquage au sol. Les participants ainsi que les bénévoles devront porter un masque. Du gel hydro alcoolique sera mis à disposition Chaque coureur devra signer une charte ainsi que les bénévoles. Seuls les mineurs pourront être accompagnés d'un adulte**

### **h) Limite d'horaire**

Pour le 32 km, une barrière horaire sera mise en place au 12ème kilomètre. Le coureur hors délai sera dirigé par le commissaire de course au ravitaillement du 18 km et pourra poursuivre le parcours sans classement

### **i) Rétraction**

L'absence de participation ou d'abandon d'un coureur durant l'épreuve n'ouvrira à aucune indemnité ou remboursement

### **j) Matériel de sécurité**

***Pour le 32 km, une réserve en eau (et/ou boisson énergétique), des barres ou gels énergétiques, un téléphone portable chargé (avec le numéro d'urgence fournit par l'organisation) ainsi qu'une couverture de survie sont obligatoires.***

***Un contrôle sera effectué au départ. L'organisation se donne le droit d'interdire le départ à un coureur ne respectant pas le règlement***

## **Article 3 - JURY**

-La compétition se déroule suivant les règles de la Fédération Française d'Athlétisme  
-Un jury composé du directeur et du responsable chronométrique traitera les éventuelles réclamations. Leur décision est sans appel.

## **Article 4 - CHRONOMETRAGE**

Chaque participant aura une puce, assurant la chronométrie, à accrocher à la chaussure. Obligation de la rendre sous peine de pénalité et disqualification.

## Article 5 - PARCOURS ET RAVITAILLEMENT

Les parcours sont de type nature, ils empruntent plage, dunes et bois. Les départs et arrivées se dérouleront à proximité de l'école Bonpain à Leffrinckoucke. Un super parcours très varié traversant le site classé « Natura 2000 : le grand site des Dunes de Flandre » finissant dans le site historique du Fort des Dunes de Leffrinckoucke. Exceptionnel !

Voir tableau des distances et courses au chapitre conditions de course.

- **Course des "AS"** : ravitaillements au 5<sup>ième</sup> Km et à l'arrivée
- **Trail 17 Km** : ravitaillement au 9<sup>ième</sup> Km et à l'arrivée
- **Trail 32 Km : autosuffisance**
  - Ravitaillement au 17<sup>ième</sup>, liquide uniquement
  - Ravitaillement au 23<sup>ième</sup>, liquide et solide.
  - Ravitaillement à l'arrivée
- ***Pour le respect de l'environnement, pas de gobelets au ravitaillement sur le 32 km, se munir de son propre gobelet.***

Suivant les règles en vigueur pour le COVID ex : aucun ravitaillement pour un 10 Km ;

## Article 6 - CONSIGNES

Une consigne sera disponible afin que les coureurs puissent déposer leurs affaires personnelles. La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée en cas de perte ou de vols des objets laissés aux consignes

En raison des règles du covid aucune consigne ne sera assurée sinon organiser aussi un flux régulier des participants avec désinfection régulière

## Article 7 - ASSURANCES

A l'occasion de cette course les organisateurs sont couverts par une police souscrite à la MACIF sous le numéro 5588672. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence . Il incombe aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer

## Article 8 - SECOURS

L'assistance médicale est sous l'autorité d'un médecin généraliste assisté de secouristes positionnés à des endroits stratégiques des courses. Un organisme d'assistance (Croix rouge, Croix de Malte et.) sera positionné au ravitaillement de Zuydcoote (croisement du 10 km, 18 km et 32 km). Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours. Un espace médical (avec le médecin de course) sera disponible au village d'arrivée ainsi que des kinésithérapeutes.

## Article 9 - RECOMPENSES

- **Parcours éveil et du petit bois** : médaille et lot à tous les enfants.
- **Courses 2, 3 et 7** : lot souvenir à chaque arrivant + lots aux trois premiers masculins et féminins au scratch.
- **Courses 6 (cadets, juniors et populaires)** lot souvenir à chaque arrivant + lots aux trois premiers masculins et féminins au scratch.
- **Trail 32 km** : Médaille à chaque coureurs et lot finisher + lots aux trois premiers masculins et féminins au scratch.
- **Trail 18 km** : Médaille à chaque coureurs et lot finisher + lots aux trois premiers masculins et féminins au scratch.
- **10 et 5 km** : lot souvenir à chaque arrivant + lots aux trois premiers masculins et féminins au scratch.
- **Tombola** : tirage au sort avec le n° du dossard des coureurs inscrits avant le jeudi 23 septembre (présence obligatoire pour le retrait des lots).
- **Soupe au potiron** offerte à tous.
- **Remise des récompenses : courses 3 et 6 : à 11h00 sur le car podium. Courses 1, 2 et 7 : à 12 h à l'école Bonpain en présence de Monsieur le Maire de Leffrinckoucke et des communes associées, les membres du conseil Municipal et les autres partenaires.** Présence indispensable des lauréats pour recevoir des lots, coupes, médailles et paniers garnis.

Si plan covid seuls les récompensés et quelques membres de l'organisation pourront participer à la réception selon les règles éditées par la F.F.A .

## Article 10 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Tout abandon de matériel, tout jet de déchets hors des lieux prévus à cet effet entrainera la mise hors course du concurrent fautif

## Article 11 - FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout moment mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous les moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes entrainera de- facto la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

## Article 12 - DROIT A L'IMAGE

De part sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

## Article 13 – PROTECTION DE LA VIE PERSONNELLE

Vous pouvez refuser qu'il soit fait mention de votre nom dans les résultats paraissant sur les sites Internet de l'organisation et sur ceux de ses éventuels prestataires et/ou partenaires. Vous devez dans ce cas envoyer un mail à l'organisateur. Idem pour la publication sur le site de la F.F.A (dpo@athle.fr)

#### **Article 14 - ANNULATION**

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement ou à leur demande réinscrit pour l'année suivante. Ils ne pourront prétendre à aucune indemnité à ce titre.

#### **Article 15 - ACCEPTATION DU REGLEMENT**

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions ainsi que des recommandations sanitaires de la FFA disponibles sur leur site internet

#### **Article 16 - EVOLUTION DU REGLEMENT**

**En fonction de l'évolution de la pandémie de la COVID 19 ce règlement est à ce jour susceptible d'être modifié.**